

III. Épreuves d'examen : Anglais

I. Section A

A. Bilan annuel : devoirs en classe et contrôle continu

1. Devoirs en classe

Trois devoirs en classe par semestre. Deux devoirs en classe sont corrigés par le titulaire de la classe et restent au choix du professeur. Le troisième devoir en classe est corrigé par un deuxième correcteur, et la note finale sera la moyenne des notes des deux correcteurs.

2. L'épreuve à double correction

L'épreuve à double correction sera obligatoirement une épreuve portant sur les poèmes étudiés en classe pour les deux semestres. Une question de comparaison pourra porter sur un texte inconnu (max. 10 points). (Durée : 2 heures)

3. Devoirs portant sur la lecture obligatoire (= guided comprehension + development essay)

Par analogie à l'épreuve d'examen de fin d'études secondaires, les devoirs en classe qui portent sur la pièce de théâtre et le roman consisteront en deux parties, à savoir un « guided comprehension » pour 30 points et un « development essay » pour 30 points.

Dans la partie « guided comprehension », on soumettra au candidat un (ou deux) extraits de l'ouvrage à étudier pour le devoir d'une longueur totale maximale de 300 mots. Cet (ces) extrait(s) portera(ont) sur un aspect essentiel de l'ouvrage et sera(ont) suivi(s) d'un questionnaire comprenant plusieurs questions de type divers (p.ex. questions d'interprétation, argument, opinions ...). Il n'y aura pas de questions de grammaire et on ne demandera pas d'explications de mots ou d'expressions, mais une question relative au style ou à d'autres aspects de forme pourra être posée. Toutes les questions seront cotées, le nombre de points attribués à chaque question devant correspondre au degré de difficulté de la question.

Pour le « development essay », on soumettra au candidat deux sujets se rapportant à l'ouvrage imposé. Le candidat traitera l'un des sujets, à son choix.

Les sujets devront être formulés avec précision. On exigera du candidat un exposé suivi, présentant une structure bien équilibrée et un enchaînement logique. En aucun cas, le développement ne devra se réduire à un simple résumé, plus ou moins complet, de l'ouvrage auquel il se rapporte. **Un tel résumé sera d'office sanctionné par une note insuffisante.** Le développement se situera obligatoirement entre 300 et 400 mots (**hormis les citations**). Le candidat sera invité à indiquer le nombre de mots que contient sa rédaction.

Dans leur appréciation, les correcteurs tiendront compte de toute non-observation du minimum comme du dépassement du maximum. Ils tiendront compte également, pour l'établissement de la note, de la qualité et de la correction de la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire, ...), l'élément langue intervenant en principe pour ½ dans l'évaluation de l'épreuve.

B. Epreuves écrites à l'examen

1. Textes connus (2 ½ heures) (coefficient ½ de l'épreuve)

Guided comprehension (30 points) et development essay (30 points). L'épreuve portera à parts égales sur les deux ouvrages prescrits à titre de lecture obligatoire.

Guided comprehension (30 points)

On soumettra au candidat un (ou deux) extraits de l'un des deux ouvrages imposés à titre de lecture obligatoire d'une longueur totale maximale de 300 mots. Cet (ces) extrait(s) portera(ont) sur un aspect essentiel de l'ouvrage et sera(ont) suivi(s) d'un questionnaire comprenant plusieurs questions de type divers (p.ex. questions d'interprétation, argument, opinions ...). Il n'y aura pas de questions de grammaire et on ne demandera pas d'explications de mots ou d'expressions, mais une question relative au style ou à d'autres aspects de forme pourra être posée.

Development essay (30 points)

Pour le « development essay », on soumettra au candidat deux sujets se rapportant au second ouvrage imposé. Le candidat traitera l'un des sujets, à son choix.

Les sujets devront être formulés avec précision. On exigera du candidat un exposé suivi, présentant une structure bien équilibrée et un enchaînement logique. En aucun cas, le développement ne devra se réduire à un simple résumé, plus ou moins complet, de l'ouvrage auquel il se rapporte. **Un tel résumé sera d'office sanctionné par une note insuffisante.** Le développement se situera obligatoirement entre 300 et 400 mots (**hormis les citations**). Le candidat sera invité à indiquer le nombre de mots que contient sa rédaction.

Dans leur appréciation, les correcteurs tiendront compte de toute non-observation du minimum comme du dépassement du maximum. Ils tiendront compte également, pour l'établissement de la note, de la qualité et de la correction de la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire, ...), l'élément langue intervenant en principe pour ½ dans l'évaluation de l'épreuve.

2. Texte(s) littéraire(s) inconnu(s) (2 heures) (coefficient ½ de l'épreuve)

L'analyse se fera d'après un questionnaire soumis au candidat et comprenant une série de questions portant sur un ou des poèmes ou extraits de poésie et / ou de prose inconnus. La longueur des textes de prose inconnus pourra varier entre 400 et 600 mots, selon le degré de difficulté. Pour tous les poèmes ou extraits de poésie et/ou de prose inconnus, les sources et le nombre de mots du/ des texte(s) original/originaux seront indiqués. De même, toute modification du/des texte(s) original/originaux doit être clairement signalée. Les textes ainsi que les questions s'y rapportant seront adaptés au degré des connaissances littéraires et linguistiques des candidats. Le questionnaire portera essentiellement sur le contenu des textes. Le candidat sera également invité à exprimer une opinion personnelle. Toutes les questions seront cotées, le nombre de points attribués à chaque question devant correspondre au degré de difficulté de la question.

C. Epreuve orale à l'examen : oral interview (15 minutes)

L'épreuve orale se fera sur base de documents inconnus. Le questionnaire comporte trois parties liées par un sujet commun.

- 1-3 images. Les supports visuels - photos ou cartoons - seront dépourvus de tout texte qui indiquerait par avance le sujet à traiter.
- 1-3 textes (environ 60 à 80 mots par texte)
- Une troisième activité: discussion

Il ne s'agira pas pour l'élève de restituer des connaissances, mais de démontrer sa capacité de parler aussi naturellement et couramment que possible dans une situation aussi authentique que possible. Les deux examinateurs tiendront compte des 5 critères d'évaluation suivants :

Fluency	10
Task Achievement	5
Grammatical Accuracy	5
Vocabulary Resource	5
Pronunciation	5
Total:	30 x 2 points